



Apprentissage en toute sécurité

Liste de contrôle

Avez-vous pris toutes les précautions nécessaires à la sécurité de vos apprentis?

Il est important de les sensibiliser dès le premier jour aux aspects touchant à la sécurité au travail et à la protection de la santé et de les instruire consciencieusement. Une initiation systématique est un atout pour la vie!

Les principaux dangers sont:

- une instruction et une surveillance insuffisantes (encadrement)
- le manque de connaissance ou la sous-estimation des dangers
- l'absence de personnes servant de modèles dans l'entreprise

Cette liste de contrôle relative à la campagne «Maintenance en toute sécurité» vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre des améliorations.

Avant le début de l'apprentissage (préparatifs)

- | | | |
|----------|--|--|
| 1 | Êtes-vous familiarisé avec le carnet de travail « 10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité »?
(Voir encadré ci-contre.) | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> non |
| 2 | Le formateur professionnel ou le mentor responsable de l'apprenti a-t-il été désigné? | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> non |
| 3 | Le programme d'introduction et d'enseignement est-il établi avant le premier jour de travail, et tous les intéressés sont-ils informés? | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| 4 | L' équipement de protection individuelle (EPI) des apprentis est-il commandé suffisamment tôt? | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> non |
| 5 | Les moyens auxiliaires pour la formation sont-ils prêts? | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| 6 | Les formateurs professionnels connaissent-ils les exigences définies pour la formation et les règles à respecter en cas de travaux dangereux ?

Description de la fonction, cahier des charges, plan de formation, règlement de formation du métier concerné. | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| 7 | Le personnel de l'entreprise est-il informé de l'arrivée des apprentis?

Attirez l'attention du personnel sur leur rôle de modèle (voir encadré ci-contre). | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| 8 | Tous les collaborateurs de l'entreprise savent-ils que les apprentis ont le droit et le devoir de dire STOP ?

Expliquez aux collaborateurs de l'entreprise comment ils doivent réagir si un apprenti dit STOP. | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> non |
| 9 | Le préposé à la sécurité connaît-il la campagne «Apprentissage en toute sécurité» et ses moyens d'action (par ex. la carte STOP)? | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |

Au début de l'apprentissage (introduction et remise des EPI)

- | | | |
|-----------|--|--|
| 10 | Les apprentis reçoivent-ils en début d'apprentissage les informations essentielles nécessaires concernant la sécurité et la protection de la santé?

<ul style="list-style-type: none">• Carnet de travail «10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité»• Principes de l'entreprise en matière de sécurité au travail et de protection de la santé• Droits et obligations en matière de sécurité au travail• Interlocuteurs pour la sécurité au travail et la protection de la santé (fig. 1)• Voies d'évacuation et organisation en cas d'urgence• Etc. | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
|-----------|--|--|

Chacun doit donner l'exemple!

Les apprentis observent avec attention la façon dont leurs collègues appliquent les règles et prescriptions et adoptent très vite la culture vécue dans l'entreprise. Il est donc essentiel que la culture de la sécurité soit solidement ancrée dans l'entreprise.

«10 étapes pour un «apprentissage en toute sécurité»

Ce carnet de travail est l'instrument central permettant d'initier de façon systématique les apprentis au thème de la sécurité au travail. Il contient également la carte STOP pour les apprentis et est adapté à toutes les branches.

- Carnet de travail pour les apprentis: Réf. Suva 88273.f
- Guide destiné aux formateurs et aux supérieurs: Réf. Suva 88286.f

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 art. 4 al. 1 Travaux dangereux

«Il est interdit d'employer des jeunes à des travaux dangereux.» Les apprentis peuvent être occupés à des travaux dangereux uniquement lorsque leur niveau de connaissance le permet et que cela est expressément prévu par le règlement de formation du métier concerné.



1 En début d'apprentissage, les responsables de la sécurité au travail et de la protection de la santé sont présentés à l'apprenti.

- 11 La carte **STOP** est-elle étudiée et signée avec l'apprenti? oui non
- 12 Les apprentis reçoivent-ils leurs **EPI** le premier jour de travail, et leur apprend-on à les utiliser? (Fig. 2)
Les apprentis doivent savoir
- quels EPI doivent être portés à quel poste de travail
 - comment les EPI doivent être portés pour être efficaces
 - où les EPI peuvent être obtenus ou échangés
- 13 Les apprentis sont-ils informés des **dangers**, et leur apprend-on comment **se comporter pour travailler en toute sécurité**? oui en partie non

Pendant l'apprentissage (encadrement, instruction, contrôle)

- 14 Les **règles vitales** sont-elles enseignées, et les apprentis savent-ils quand ils doivent dire STOP? (Fig. 3) oui en partie non
- 15 Les apprentis reçoivent-ils des instructions précises avant d'accomplir de **nouvelles tâches**? (Fig. 4 et 5) oui en partie non
- 16 Les introductions et les instructions sont-elles adaptées au **bagage personnel des apprentis**?
Tenez compte des connaissances préalables, de la capacité d'assimilation, des aptitudes, de l'expérience et du niveau de formation. oui en partie non
- 17 Les instructions sont-elles fournies **étape par étape et axées sur la pratique**?
Les apprentis n'ont pas l'habitude d'utiliser des machines, des appareils et des outils. Ils doivent tout d'abord acquérir les aptitudes nécessaires. oui en partie non
- 18 Les apprentis sont-ils **encouragés** à poser des questions lorsque quelque chose n'est pas clair? oui en partie non
- 19 Les **questions des apprentis** sont-elles prises au sérieux et les réponses fournies compréhensibles? oui en partie non
- 20 Les **travaux confiés** aux apprentis sont-ils toujours conformes à leur niveau de formation et à leurs aptitudes? oui non
- 21 Veillez-vous à ce que les apprentis n'exécutent **pas de travaux dangereux**?
(Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5)
Exemple: Conduite de chariots élévateurs à contrepoids ou d'engins de chantier. oui non
- 22 Le respect des règles de sécurité est-il pris en compte lors de **l'appréciation du rendement et du comportement** des apprentis? oui en partie non
- 23 Tenez-vous une **liste** indiquant qui a été instruit quand, par qui et sur quoi? oui en partie non

Règles vitales

Garantissez avec le préposé à la sécurité que les apprentis sont initiés aux «règles vitales» tout comme les autres collaborateurs. Voir également www.suva.ch/regles.



2 Les apprentis reçoivent leurs EPI le premier jour de travail. Les EPI doivent donc être commandés avant le début de l'apprentissage.



3 Dire STOP en cas de danger. Sécuriser et reprendre le travail.



4 Instruire minutieusement les apprentis, mais à petites doses.



5 Vérifier que les apprentis mettent correctement en pratique ce qu'ils ont appris.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

